

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPACadre réservé à
l'Administration**RUM**
(référence unique du mandat)**Type de contrat :** Ville de Troyes - Facturation MPE / Accueils périscolaire et extrascolaire**En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :**

- la **Mairie de Troyes** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte
 - **votre banque** à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Troyes.
- Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

ICS
(Identifiant créancier SEPA)**FR 12 ZZZ 498374****Désignation du titulaire du compte à débiter**

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Pays :

Désignation du créancier

Nom : Mairie de Troyes
Adresse : Place Alexandre Israël
CP : 10000 Ville : Troyes
Pays : France

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur ci-dessus)

Nom du tiers débiteur :

Désignation du compte à débiter**Identification internationale (IBAN)****Identification de la banque (BIC)**

Type de paiement : Paiement récurrent/ répétitif (dans le cadre d'une mensualisation)
 Paiement ponctuel (pas forcément à chaque période et pas toujours le même montant)

Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit le signaler auprès du service Relations avec les Usagers du Pôle Famille et Proximité de la Ville de Troyes.

Il conviendra d'adresser dans les meilleurs délais le nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse suivante : Pôle Famille et Proximité – Service Relations avec les Usagers – 1 rue de la Tour – 10000 TROYES ou par mail relations.usagers@ville-troyes.fr

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service Relations avec les Usagers du Pôle Famille et Proximité de la Ville de Troyes.

Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. Le règlement devra être effectué via un autre moyen de paiement au Centre des Finances Publiques de Troyes Municipale – 143 avenue Brossolette - BP 70279 - 10006 TROYES CEDEX

Fin de contrat

Le contrat est renouvelé tacitement chaque année.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le service Relations avec les Usagers du Pôle Famille et Proximité de la Ville de Troyes par lettre simple avant le 15 du mois pour une prise en compte le mois suivant.

Le contrat sera automatiquement interrompu par la Ville de Troyes après 3 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager.

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU FORMAT IBAN/BIC**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Troyes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Troyes.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Troyes et sont réservées à la gestion des inscriptions en Maisons Petite Enfance, aux activités périscolaires ou extrascolaires et sont destinées au Pôle Famille et Proximité. Elles seront conservées pendant 5 ans. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données dit RGPD du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données, place Alexandre Israël, 10027 Troyes cedex ou dpd@ville-troyes.fr